



Assignment réponse

Par boulanger

bonjour,

j'ai reçu une assignation pour un jugement devant le JAF le 14 décembre 2023, quel est le délais maximum pour pouvoir transmettre les éléments de réponse à la partie adverse ainsi qu'au juge?

merci à vous

Par kang74

Bonjour

15 jours avant , et comme vous êtes le défenseur (?) il faut veiller à ce que la partie adverse vous ai envoyé ces conclusions et ses pièces .

Si la partie adverse a un avocat, si vous n'en avez pas, le jeu n'est pas équilibré : vous avez interet à ce que tout soit carré .

NB ; si vous prenez un avocat, si vous demandez l'aide juridictionnelle, votre avocat peu demander un report .

Par boulanger

tout d'abord merci pour votre réponse, je souhaiterais uniquement prendre un avocat pour la rédaction de la réponse au conclusion et pièce que j'ai reçu de la partie adverse, est-ce possible ? . Lors des deux derniers jugement je me suis défendu seul et cela m'a plutôt réussi. Après pour la réponse j'aimerais un coup de main car je n'ai ni les compétence ni le langage juridique pour le faire

merci en encore pour votre réponse